



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Comité social d'administration des services déconcentrés

Réunion du mardi 30 juin 2026 – 14h30 – Salle Sycomore

**La déconcentration régionale des actes
relatifs à la gestion des ressources humaines**

Le cadre réglementaire relatif à la déconcentration des contrats et actes de gestion RH

Publication d'1 décret et de 2 nouveaux arrêtés au JORF du 20 août 2025 :

- Décret n°2025-836 du 20 août 2025 portant diverses mesures de déconcentration en matière de ressources humaines
 - Périmètre DRAAF/DRIAAF/DAAF :
 - Arrêté du 20 août 2025 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'Etat au sens de l'article 15 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements
 - Périmètre DDI :
 - Arrêté du 20 août 2025 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents contractuels exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles
- **Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2026** : application directe du décret et des arrêtés du 20 août 2025 au ministère chargé de l'agriculture

La déconcentration régionale des actes en matière RH ^(2/3)

Depuis le 1er janvier 2026, la signature des actes suivants relève de la compétence du préfet de région ou de son délégataire au sein de la DR(I)AAF/DAAF :

- Recrutement d'un agent contractuel de droit public, pour une durée déterminée, qui respectent les référentiels de rémunération ministériels ;
- Licenciement en cours ou au terme de la période d'essai et à la fin de contrat ;
- Démission de l'agent.

La déconcentration s'applique aux contrats et avenants émis au 1er janvier et aux contrats en cours au 31 décembre 2025.

Elle concerne également la gestion des actes liés aux contrats tels que ceux relatifs aux arrêts maladie ou aux fins de contrat ; le bureau de gestion des personnels contractuels (BPCO) n'est plus compétent juridiquement pour signer ces actes à l'échelon national.

La déconcentration régionale des actes en matière RH (1/3)

La gestion de la paye des agents reste centralisée au MAASA

Au MAASA, la préparation de la paie reste assurée par les bureaux de gestion (SG / SRH / SDCAR) et le bureau du pilotage de la rémunération (BPREM), notamment à partir des actes RH et contrats établis par les SGCD.

De même, les CDI et leurs avenants restent établis et signés par le BPCO.

Sur la préparation des CDD, de 3 ans et moins, deux notes de service du MAASA publiées le 9 avril 2026 sur BO-Agri :

- Note de service SG/SRH/SDCAR/2026-204 du 09-04-2026 pour les SGCD
- Note de service SG/SRH/SDCAR/2026-205 du 09-04-2026 pour les DRAAF/DAAF

La déconcentration des contrats n'est pas une nouveauté pour les SGCD, compétents depuis le 1^{er} janvier 2024 sur les contrats de 6 mois et moins.

La déconcentration régionale des actes en matière RH ^(3/3)

S'agissant des contrats et avenants de recrutement des agents en CDD affectés au sein des directions régionales, le BPCO continue, pendant une **période transitoire d'un an**, jusqu'au 31/12/2026, d'établir ces actes et les transmettra aux DRAAF pour signature des deux parties.

Il appartient ensuite à la DRAAF, comme c'était le cas jusqu'à présent, de retourner au BPCO les contrats et avenants signés en vue de leur gestion financière par le BPCO.

Les habilitations dans le SIRH RenoIRH nécessaires à l'élaboration de ces actes sont d'ores et déjà effectives pour un ou plusieurs agents au sein des DRAAF/DRIAAF/DAAF. Ces actes doivent également être transmis sans délai au BPCO en vue de leur traduction en paie.

La période transitoire a vocation à vérifier la faisabilité technique et opérationnelle de ces opérations de gestion et à former les agents qui en seront chargés en DRAAF/DRIAAF/DAAF.



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le rôle des DRAAF en matière d'animation et d'accompagnement dans le cadre de la déconcentration et de la dématérialisation de la gestion administrative

L'adaptation des outils SIRH (1/2)

Le renforcement de la déconcentration intervient alors que le MAASA développe de nouveaux outils destinés à favoriser la dématérialisation des actes et des procédures de gestion RH.

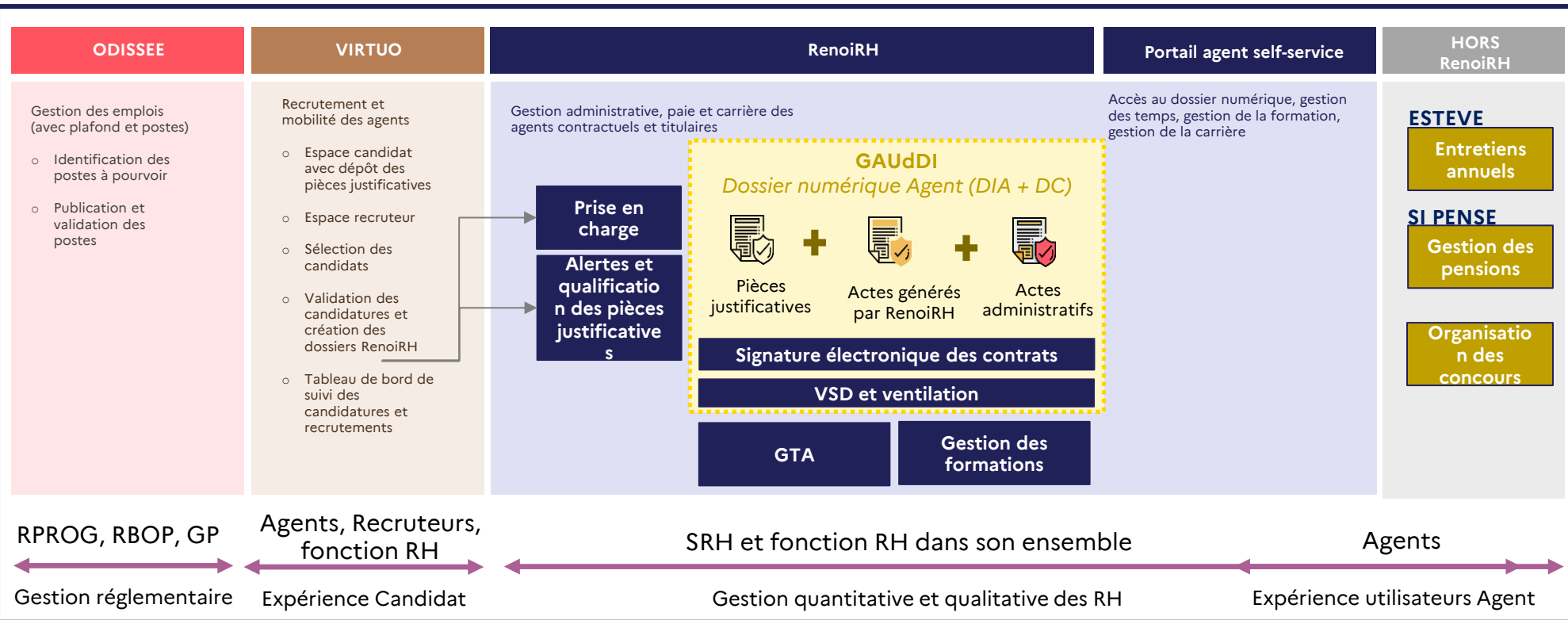
Cette démarche de modernisation repose sur 3 piliers :

- Le déploiement de la signature électronique des contrats ;
- Le développement d'un outil dématérialisé de gestion des candidatures à un recrutement (VIRTUO) ;
- La dématérialisation des dossiers administratifs des agents (GAUddI).

Le renforcement de la déconcentration et le déploiement de nouveaux outils amène à s'interroger sur certaines pratiques et modes de fonctionnement, dans un objectif de rationalisation et de simplification.

Présentation de la cartographie SIRH cible (2/2)

Briques urbanisées et interconnectées via des flux automatisés (API ou des webservices)



Le rôle des DRAAF en matière d'animation et d'accompagnement

La déconcentration des actes de gestion des ressources humaines ne s'est pas accompagnée d'une déconcentration budgétaire. Le pilotage ministériel de l'exécution du plafond et du schéma d'emplois demeure confié au responsable de programme (RPROG).

Une réflexion sur le circuit de validation de l'ouverture des postes et des recrutements a été confiée au RAPS dans un objectif de simplification et d'harmonisation des process entre RBOP afin de faire converger les process entre les responsables des programmes 206 et 215.

A terme, l'objectif consiste en une responsabilisation intégrale des responsables de BOP. Les étapes intermédiaires consistent à plutôt s'orienter sur des contrôles a priori, avec des dialogues de gestion resserrés.

Les outils d'accompagnement

Le ministère déploie plusieurs outils et actions d'accompagnement des services déconcentrés :

Malette d'accompagnement mise à jour sur l'espace RESANA « RH de proximité » et « MAASA GAUdDI » post-formation :

- ☐ **Tableau des actes individuels dans RenoiRH** actualisé et compatible VSD
- ☐ **Tableau d'aide au dépôt des pièces justificatives du dossier numérique agent**
- ☐ **Modes opératoires** relatifs à l'utilisation des **nouvelles fonctionnalités RenoiRH**
- ☐ **Guides utilisateurs et agents, vidéos tuto**

Des temps d'échange et de formation pour mieux appréhender ces changements dans les process :

- ☐ **Webinaires** pour présentation de l'ensemble des projets de dématérialisation : présentation effectuée le 2 juin 2026
- ☐ **Formations aux nouveaux outils** : ouvertes aux DRAAF en priorité et aux SGCD pour les nouveaux arrivants : 11 sessions de formation : fin novembre et début décembre : gestion des contrats et signature électronique
- ☐ **Module e-learning** reprenant le processus de prise en charge de bout en bout avec l'utilisation des différentes applications du MAASA

Déploiement de la signature électronique des contrats

Décembre 2025

- Signature électronique des contrats de l'enseignement agricole privé

Octobre 2026

- Signature des contrats des agents exerçant dans les DDI

Juin 2026

- Signature électronique des contrats de l'enseignement agricole public

Janvier 2027

- Signature électronique des agents exerçant dans les DRAAF/DAAF et en administration centrale

Déploiement de Virtuo/ Gauddi

Juin 2026

- Déploiement pour le recrutement des agents contractuels de remplacement de l'enseignement agricole public (ACER)

Début 2027

- Déploiement pour le recrutement d'agents contractuels hors enseignement agricole

Octobre 2026

- Déploiement pour le recrutement de l'ensemble des agents contractuels de l'enseignement agricole (ACEN-ATLS-AESH-AED)

Courant 2027

Déploiement pour les mobilités des agents fonctionnaires et contractuels